

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 003-210300018-20260128-2026DEL012026-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

21/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

21/01/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille Vingt Six

Le 28 janvier 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire), Mme GIRAUD-MM. SABOT- Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoint), Mmes GARNAUD LIPOWIEZ-RIVE- MM. DRIFFAUD-GREUZARD-Mmes COUSSEAU BARRAL-PAULET- CONSTANTIAS- MM. MAURET-VIALETTE-Mme CHABRIER-MM. PEREZ-BORDESOUT-BOURGOUGNON-Mmes BORY (Conseillers municipaux)

Absents Excusés : M. GUILLOUD-M. BARBIER

Absents : M. FORESTIER-Mme MARTY

Procurations : M. GUILLOUD à M. LOPEZ-M. BARBIER à M. DRIFFAUD

Secrétaire : Mme PAULET

Convocation envoyée le 21 /01/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°01/26
Cession parcelle bâtie-
AH n°373-
7 Rue de la Mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Considérant la parcelle bâtie cadastrée AH n°373, d'une contenance de 258 m2, ne représentant pas d'utilité pour la commune, située 7 rue de la mairie,

Considérant la proposition d'acquérir cette parcelle formulée par monsieur Sébastien ROCHE,

Considérant la délibération du 05 juillet 2023 approuvant le principe de cession de cette emprise au même acquéreur selon le prix estimé par le service des domaines,

Considérant la nouvelle estimation du service des domaines, en date du 27 novembre 2025, sollicitée compte tenu d'éléments de l'état du bâtiment qui n'avaient pas été pris en compte précédemment,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

L'annulation de la délibération du conseil municipal en date du 05 juillet 2023,

La cession du bien à la SCI à créer par monsieur Sébastien ROCHE, pour le prix de 17 800 €,

De l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant auprès de l'office notarial SAS MOULIER LAFFAY, à SAINT-YORRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 003-210300018-20260128-2026DEL022026-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

21/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

21/01/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille Vingt Six

Le 28 janvier 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire), Mme GIRAUD-MM. SABOT- Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoints), Mmes GARNAUD LIPOWIEZ-RIVE- MM. DRIFFAUD-GREUZARD-Mmes COUSSEAU BARRAL-PAULET- CONSTENTIAS- MM. MAURET-VIALETTE-Mme CHABRIER-MM. PEREZ-BORDESOUT-BOURGOUGNON-Mmes BORY (Conseillers municipaux)

Absents Excusés : M. GUILLOUD-M. BARBIER

Absents : M. FORESTIER-Mme MARTY

Procurations : M. GUILLOUD à M. LOPEZ-M. BARBIER à M. DRIFFAUD

Secrétaire : Mme PAULET

Convocation envoyée le 21/01/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°02/26

Personnel communal-

Actualisation du tableau

Des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le budget communal et l'inscription des crédits nécessaires au financement des postes prévus au tableau des effectifs,

Vu la délibération n°48/25 en date du 01 octobre 2025 relative au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un recrutement,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La Création d'un poste d'adjoint techniques à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2026,
- L'actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 003-210300018-20260128-2026DEL022026-DE

MAIRIE D'ABREST
TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2026

Cadre d'emploi	Grade	Emplois prévus au tableau des effectifs	Emplois pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	Attaché Principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 vacant
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})
	Adjoint administratif	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade
FILIÈRE TECHNIQUE			
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Agent de maitrise	Agent de maitrise	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	2 vacants
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade 1 contractuel temps complet (35/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 31/08/2026
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})
	Adjoint technique	6 Temps Complet (35/35 ^{ème})	5 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 vacant
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade
		1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (32/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (32/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (31/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (31/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (25/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (25/35 ^{ème})
		2 Temps Non Complet (22/35 ^{ème})	2 Vacants 1 Contractuel Temps Non Complet (22/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 31/08/2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 003-210300018-20260128-2026DEL022026-DE

		3 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème}) Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade 2 vacants
		1 Temps Non Complet (18/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (18/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (17,25/35 ^{ème})	1 contractuel Article L.332-8-5 Temps non complet (17,25/35 ^{ème}) Libéré au 01/07/2025 suite à fin de contrat
		1 Temps Non Complet (17/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (17/35 ^{ème}) vacant
		1 Temps Non Complet (14/35 ^{ème})	1 contractuel Article L.332-8-5 Temps non complet (14/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 31/08/2026
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})
	ATSEM principal 2ème classe	1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})	1 Contractuel Temps Non Complet (29/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 30/06/2026
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
Agents de Police Municipale	Brigadier- chef principal	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
FILIÈRE ANIMATION			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 Temps Non Complet (16,5/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (16,5/35 ^{ème})

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 003-210300018-20260128-2026DEL032026-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

21/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

21/01/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille Vingt Six

Le 28 janvier 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur LOPEZ, Maire.

Etaient Présents : M. LOPEZ (Maire), Mme GIRAUD-MM. SABOT- Mme CHAMBARON-M. RAYNAUD (Adjoint), Mmes GARNAUD LIPOWIEZ-RIVE- MM. DRIFFAUD-GREUZARD-Mmes COUSSEAU BARRAL-PAULET- CONSTENTIAS- MM. MAURET-VIALETTE-Mme CHABRIER-MM. PEREZ-BORDESOUT-BOURGOUGNON-Mmes BORY (Conseillers municipaux)

Absents Excusés : M. GUILLOUD-M. BARBIER

Absents : M. FORESTIER-Mme MARTY

Procurations : M. GUILLOUD à M. LOPEZ-M. BARBIER à M. DRIFFAUD

Secrétaire : Mme PAULET

Convocation envoyée le 24/01/2026 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°03/26

Budget communal-

Facturation services

Périscolaires-régularisation

De sommes à certaines

familles

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal

Vu les délibérations relatives à la facturation des services périscolaires selon le quotient familial,

Considérant l'actualisation régulière du quotient familial afin de prendre en compte des changements de situation pour les familles,

Considérant que durant l'année 2024-2025, le changement de situation de certaines familles n'a pas été tout de suite pris en compte et que le quotient familial servant de base à la facturation a entraîné un trop- versé de la part de certaines familles,

Considérant qu'il a été procédé aux régularisations sur les factures suivantes pour la plupart des familles concernées,

Considérant que la situation de certaines familles reste à régulariser étant donné que les enfants ne sont plus usagers du service d'accueil périscolaire communal ou pour lesquelles la régularisation ne peut se faire sur les factures.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

-de procéder à une régularisation auprès des familles concernées par mandatement direct de la somme due :

Madame Audrey MERCIER : 24,30 €

Madame Sophie NANTET : 120 €

Madame Marine DUARTE : 25,50 €

Madame Héloïse THABOURIN : 22,80 €

Madame Charlotte MIQUEL : 43,80 €

Madame Émilie PRUD'HOMME : 15,90 €

Madame Fanny D'AGOSTINO : 13,56 €

Monsieur Gabriel ROTARU : 20,70 €.

-d'autoriser monsieur le maire
correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ

